

Décès d'une soeur, jamais mariée sans enfants

Par **Peg2210**, le **11/03/2013** à **08:50**

Bonjour, voici ma question, je n'ai plus mes parents, il ne me reste qu'un frère et une autre soeur, et nous venons d'apprendre le décès de celle-ci; elle n'a jamais été mariée, sans enfants, et n'a jamais gardé de contacts avec nous. Le soucis c'est qu'elle n'a pas de patrimoine, par contre des dettes oui, et apparemment, aucune assurance décès, pas de testament!, elle est décédée à l'hospital.

Pour ma part je suis en retraite et gagne très peu, et mon frère ne veut pas en entendre parler, que dois-je faire je ne peut subvenir au cout de ses obseques, et je ne veux rien récuperer de chez elle, et surtout encore moins ses dettes!

Quelles sont mes recours, dans l'attente d'une réponse éventuelle, merci d'avance.